

Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables - 3652

CRÉDITS :

30 crédits, Deuxième cycle

DIPLÔME :

Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables

OBJECTIFS :

Le programme permettra aux candidats d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé (CPA). Tous les candidats au titre de CPA auront aussi l'occasion d'approfondir certains domaines de compétences en fonction de leurs intérêts particuliers.

INFORMATION SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission			Étudiants étrangers		
		Aut.	Hiv.	Été	Aut.	Hiv.	Été
Campus de Rimouski	TC	✓					
Campus de Lévis	TC	✓					

TC : Temps complet

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires au Québec

Être titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables reconnu par le gouvernement du Québec selon l'article 184 du Code des professions ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent.

Les dossiers des candidats titulaires d'un diplôme de baccalauréat en sciences comptables reconnu par le gouvernement du Québec selon l'article 184 du Code des professions, obtenu avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3, seront étudiés par la direction de programme et pourront faire l'objet d'une recommandation d'admission. Ces candidats pourraient se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique.

Les candidats titulaires d'un diplôme de baccalauréat en sciences comptables reconnu par le gouvernement du Québec selon l'article 184 du Code des professions, obtenu avec une moyenne cumulative inférieure à 2,8, mais égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3, se verront imposer une propédeutique, avant que leur dossier puisse être considéré pour fins d'admission. Un résultat minimal sera exigé pour la propédeutique.

Une connaissance pratique de l'anglais permettant la compréhension de textes est souhaitée.

Compétences linguistiques en français :

La candidate ou le candidat qui ne peut faire la preuve de ses compétences linguistiques en français selon les critères de la "Politique relative à la maîtrise du français" devra transmettre une attestation de réussite à un test de français accepté par l'Université et répondant au seuil de réussite exigé pour que sa demande d'admission puisse être analysée. Si la demande d'admission est validée, il devra alors se soumettre à un examen institutionnel de français lors de son arrivée à l'UQAR, après avoir reçu une convocation à cet effet. En cas d'échec à l'examen, la réussite d'un cours de français sera exigée et l'inscription à ce cours est obligatoire dès le trimestre d'admission.

Base expérience

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Le Comité d'admission pourra admettre certains candidats et candidates après qu'ils et qu'elles aient réussi une formation d'appoint ou propédeutique.

Une connaissance pratique de la langue anglaise est fortement recommandée.

Compétences linguistiques en français :

La candidate ou le candidat qui ne peut faire la preuve de ses compétences linguistiques en français selon les critères de la "Politique relative à la maîtrise du français" devra transmettre une attestation de réussite à un test de français accepté par l'Université et répondant au seuil de réussite exigé pour que sa demande d'admission puisse être analysée. Si la demande d'admission est validée, il devra

alors se soumettre à un examen institutionnel de français lors de son arrivée à l'UQAR, après avoir reçu une convocation à cet effet. En cas d'échec à l'examen, la réussite d'un cours de français sera exigée et l'inscription à ce cours est obligatoire dès le trimestre d'admission.

